



GOUVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Pôle d'expertise de la
régulation numérique**



Feuille de route **2026**

du **PEReN**

Le Pôle d'Expertise de la Régulation Numérique (PEReN)¹ développe et capitalise au sein de l'État une expertise de pointe en sciences des données, en codes sources, en programmes informatiques, en traitement et audit algorithmiques, en évaluation de l'intelligence artificielle.

Cette expertise est mise à disposition des services de l'État et des administrations indépendantes en charge de la régulation des plateformes numériques et de l'intelligence artificielle². Reconnu et installé comme référent technique dans cet écosystème, le PEReN participe à la souveraineté numérique des pouvoirs publics.

Chaque année, le PEReN établit une feuille de route qui définit les orientations stratégiques qui fondent son programme de travail. Cette feuille de route est soumise à l'approbation de ses ministres de tutelle, les ministres chargés de l'économie, de la communication et du numérique.

¹ Le Pôle d'expertise de la régulation numérique est un service à compétence nationale placé sous l'autorité conjointe des ministres chargés de l'économie, de la culture et du numérique. Il a été créé par le [décret du 31 août 2020](#).

² Les textes de référence sont : la [loi n° 2021-1382 du 25 octobre 2021](#) relative à la régulation et à la protection de l'accès aux œuvres culturelles à l'ère numérique (article 36), la [loi n°2024-449 du 21 mai 2024](#) visant à sécuriser et à réguler l'espace numérique (articles 42, 44, 51 et 62), le [décret n° 2022-603 du 21 avril 2022](#) fixant la liste des autorités administratives et publiques indépendantes pouvant recourir à l'appui du pôle d'expertise de la régulation numérique et relatif aux méthodes de collecte de données mises en œuvre par ce service dans le cadre de ses activités d'expérimentation, le [décret n° 2025-385 du 28 avril 2025](#) complétant le [décret n° 2022-603 du 21 avril 2022](#).

La feuille de route 2026 ...

... repose sur la mise en œuvre des trois modalités d'intervention du PEReN prévues par le législateur, dont les synergies sont nécessaires pour maintenir son expertise technique à la pointe

L'appui technique aux services de l'État et aux autorités indépendantes dans le cadre de leurs missions de conception et de mise en œuvre de la régulation : le PEReN leur met à disposition ses compétences et ses ressources, conçoit et développe des outils numériques pour leur compte et dans le cadre de leurs prérogatives, dans une collaboration formalisée par conventionnement.

Les travaux d'expérimentation : le PEReN peut concevoir et évaluer, à des fins exploratoires uniquement, des prototypes d'outils de régulation fondés sur la collecte automatique de données publiquement accessibles aux utilisateurs de services numériques.

Les activités de recherche publique : le PEReN peut conduire, à son initiative, des travaux de recherche, pour développer son expertise à l'appui des

politiques publiques dans le champ de la régulation et contribuer à la diffusion des connaissances scientifiques.

... reflète les priorités des pouvoirs publics en matière de régulation des plateformes numériques et de l'intelligence artificielle

Après avoir consulté l'ensemble des services et administrations intéressés par ses travaux, le PEReN a recueilli plus de 110 demandes de collaboration pour 2026, de diverses nature et envergure, parmi lesquels les projets relevant de la feuille de route de l'Institut National de l'Évaluation et de la Sécurité de l'Intelligence Artificielle (INESIA) et des projets de préfiguration du rôle de socle de compétences techniques mutualisé (SCTM) que doit tenir le PEReN dans la mise en œuvre du règlement européen sur l'intelligence artificielle (RIA) sur le territoire national.

Dans la continuité des exercices précédents, les axes stratégiques identifiés pour 2026 se déclinent autour du nécessaire renforcement de l'appui à la régulation des plateformes numériques, de la poursuite de la montée en puissance sur l'évaluation des modèles et systèmes d'intelligence artificielle et de la consolidation du rôle de

coordination et de mutualisation des outils et connaissances techniques au sein des pouvoirs publics.

... est en adéquation avec ses ressources humaines et en infrastructure informatique

La sélection des projets qui seront conduits se fonde sur le périmètre des missions du PEReN (la régulation des plateformes numériques et l'évaluation de l'intelligence artificielle), sur la complexité technique qui requiert une expertise à l'état de l'art, sur le caractère mutualisable des briques techniques déployées et sur la faisabilité, notamment juridique, des projets. Cette sélection s'effectue également au regard des ressources humaines et matérielles disponibles, tous les projets étant exclusivement réalisés en interne.

Pour que les services et administrations partenaires du PEReN bénéficient au mieux de son expertise technique, trois types de collaboration en fonction de l'implication respective des équipes de chacun ont été identifiés (gestion du projet par le PEReN, contribution du PEReN à un projet piloté par le partenaire, transfert de compétences du PEReN au partenaire).

Le nécessaire renforcement de l'appui à la régulation

Depuis sa création en 2020, le cadre législatif et réglementaire qui définit les missions d'appui à la conception, à la mise en œuvre et à l'évaluation de la régulation des plateformes numériques du PEReN n'a cessé d'évoluer pour être précisé et renforcé. La loi « sécuriser et réguler l'espace numérique » de 2024 a notamment allongé la liste des services numériques entrant dans son périmètre d'étude, prévu une mission particulière d'appui à la mise en œuvre du règlement européen sur les services numériques (DSA) sous l'impulsion de l'ARCOM en tant que coordinateur pour les services numériques, ainsi qu'un soutien technique aux travaux du Réseau National de Coordination de la Régulation des Services Numériques (REN).

Accompagner les politiques publiques engagées dans la protection des publics dans l'espace numérique

Dans la continuité de 2025, le PEReN demeurera en 2026 mobilisé auprès de ses partenaires en fournissant les analyses techniques requises pour une conception des politiques publiques plus efficace. Concernant la protection des mineurs en ligne, le PEReN poursuivra ses travaux en lien avec la vérification de l'âge et le contrôle parental, et de manière connexe sur le fonctionnement des réseaux virtuels privés, les VPN. Le PEReN s'intéressera notamment à l'économie de l'attention, à la traçabilité et l'exploitation des données des utilisateurs, dont celles à caractère personnel, par les applications mobiles, les VPN et les objets connectés, à l'accessibilité du livre numérique. Aussi, il contribuera à la mise en œuvre de la régulation au bénéfice des travailleurs des plateformes.

Contribuer à la prévention et à la lutte contre les contenus préjudiciables ou illégaux sur les plateformes

Le PEReN conçoit des outils numériques qu'il met à disposition de ses partenaires au soutien de la mise en œuvre de la régulation et de son contrôle. Ainsi en 2026, il poursuivra ses travaux à l'appui de l'application du DSA au niveau national, entre autres via le développement d'outils automatisant la recherche des acteurs entrant dans son champ ou effectuant un prétraitement des rapports de transparence que les acteurs régulés publient. Le PEReN fournira des méthodes et outils concourant à la détection automatique d'interfaces trompeuses, de pratiques d'influence commerciale illégales, de rediffusions illégales de contenus sportifs ou d'offres illégales de jeux d'argent et de hasard en ligne. Il s'intéressera par ailleurs aux modèles d'intelligence artificielle qui génèrent des contenus illicites.

Comprendre l'écosystème de la publicité en ligne et les modèles économiques des plateformes

En 2026, le PEReN poursuivra sa veille active du secteur de la publicité en ligne, afin de l'appréhender dans toute sa complexité. Plusieurs axes d'analyse seront entrepris dans cette perspective : interopérabilité des services, traçabilité des financements, exploitation des registres publicitaires rendus publics par les plateformes, mesure de l'intensité publicitaire sur les plateformes.

Auditer les algorithmes des plateformes

Le PEReN s'attache à maintenir son expertise à l'état de l'art, en particulier en matière d'audit algorithmique, les algorithmes étant l'essence du fonctionnement des plateformes numériques. En 2026, le PEReN analysera la personnalisation des prix proposés en fonction de l'utilisateur sur les places de marché en ligne, la répartition de la publicité pour des offres d'emploi en fonction du genre et de l'âge de l'utilisateur sur un réseau social, l'impact de l'origine et d'éventuels autres critères de discrimination sur la gestion des dossiers de candidats à la location par des plateformes de logement, les dynamiques d'enfermement algorithmique. Le PEReN s'intéressera au rôle des algorithmes dans les phénomènes de désinformation sur les réseaux sociaux, et étudiera en particulier la propagation des robots comme comptes d'utilisateurs et la diffusion de masse des informations qui en résulte. Aussi, le PEReN travaillera à la conception d'outils numériques de détection de manipulations algorithmiques.

Mettre l'intelligence artificielle au service de la régulation des plateformes en ligne

Le PEReN développe des outils de détection et d'analyse de contenus en ligne, qu'il s'agisse de textes, d'images, de vidéos, de contenus audio, construits sur des modèles d'intelligence artificielle à des fins d'analyse sémantique, de reconnaissance ou de classification des contenus. En 2026, de tels outils pourront être mis à contribution dans le cadre de projets de mesure du pluralisme, de prétraitement de saisines de rediffusions illégales de compétitions sportives, ou encore d'objectivation de la haine en ligne.

Programme de recherche : un socle méthodologique et de connaissances mutualisé et des travaux de recherche ciblés, alignés sur les priorités des partenaires

Dans les domaines d'expertise du PEReN, la frontière entre recherche scientifique et opérationnel est extrêmement ténue.

Des avancées scientifiques ont lieu à un rythme soutenu sur des sujets sensibles du point de vue de la régulation. Dans ce contexte, la vocation du programme de recherche du PEReN est de :

- servir d'intermédiaire en identifiant dans l'état de l'art ce qui peut faire l'objet d'un transfert de technologie direct vers les pouvoirs publics, en étant actionnable soit par une adaptation minimale soit par des développements supplémentaires ;
- concevoir un socle méthodologique mutualisé propre à couvrir avec cohérence et efficacité les attentes de ses partenaires, à saisir les enjeux structurants pour la régulation et à anticiper les demandes futures ;
- mener des travaux de recherche de nature à faire progresser les questions académiques auxquelles il est nécessaire de répondre au titre de ses missions, qui pourront faire l'objet de publications scientifiques.

À la lumière des demandes de collaboration de ses partenaires, le PEReN a identifié trois axes de travaux de recherche :

- *l'analyse et la détection de contenus générés par intelligence artificielle* : évaluation des méthodes de détection, évaluation et analyse de l'adoption des techniques de marquage, objectivation de la présence des contenus générés sur les plateformes numériques, impact du recours à l'IAG pour la recherche d'information ;
- *l'audit de systèmes d'IA*, en particulier l'étude des questions de sécurité soulevées par les grands modèles de langage ainsi que par les modèles d'IA agentique ;
- *l'audit, notamment algorithmique, des plateformes numériques* : algorithmes de recommandation, mesure de l'intensité publicitaire, propagation des robots comme comptes utilisateurs.

La consolidation de l'expertise en évaluation

L'année 2025 a été l'occasion d'une extension du champ des missions du PEReN à l'évaluation de l'intelligence artificielle. Annoncé dès 2024 par le Président de la République, l'Institut National pour l'Évaluation et la Sécurité de l'Intelligence Artificielle (INESIA), composé du PEReN, de l'ANSSI, d'INRIA et du LNE, a été créé pour faire avancer la science de l'évaluation sur le territoire national et structurer une capacité publique et souveraine de l'évaluation de l'IA. La gouvernance de l'INESIA est assurée par la DGE et le SGDSN. Également, dans le cadre de l'entrée en vigueur du règlement européen sur l'intelligence artificielle (RIA) et de son application sur le territoire national, le gouvernement a arrêté un schéma de gouvernance qui prévoit que le PEReN et l'ANSSI constituent ensemble un socle de compétences techniques mutualisé (SCTM) dont la vocation est de mettre son expertise technique à disposition des autorités de surveillance de marché nationales dans leur rôle de contrôle de conformité des systèmes d'intelligence artificielle présents sur le marché national.

Objectiver l'impact de la diffusion de l'intelligence artificielle

En 2026, le PEReN poursuivra ses travaux permettant de mesurer les effets de la diffusion de l'intelligence artificielle dans notre société. A titre d'exemple, il s'intéressera à l'impact du recours à l'IA générative sur la recherche d'information au détriment des moteurs de recherche, ou encore au rapport entre performance et bénéfices environnementaux du recours à des modèles d'IA compressés (par exemple quantisés) – dans le cadre de la représentation de la France au Sommet sur l'IA organisé par l'Inde. Le PEReN poursuivra par ailleurs son partenariat avec le projet compar :IA, porté par le ministère de la Culture, pour le perfectionnement du comparateur d'IA conversationnelles éponyme.

Le PEReN renforcera son expertise développée dans le champ de la détection et le marquage des contenus générés. Dans le cadre de la présidence française du G7 et du pilotage de son volet numérique par la DGE, il enrichira l'interface standardisée qui agrège de nombreux détecteurs, le « méta-détecteur » créé avec VIGINUM, et qui permet de les évaluer et d'exploiter, en les combinant, leurs performances pour encore mieux identifier les contenus artificiels sur les réseaux sociaux.

Évaluer les systèmes d'intelligence artificielle

En 2026, le PEReN renforcera et consolidera ses compétences en évaluation des modèles et des systèmes d'intelligence artificielle. En particulier, il appuiera les services et autorités parties prenantes de la mise en œuvre du RIA, à des fins à la fois de suivi des politiques publiques ou, en tant que SCTM, d'accompagnement et d'appui aux contrôles de conformité des systèmes. Il développera dans ce cadre des méthodologies, des métriques et des outils mutualisables, permettant notamment d'objectiver les degrés d'équité, d'explicabilité et de transparence du fonctionnement des systèmes évalués.

Relever le défi de l'intelligence artificielle agentique : enjeux de sécurité et de performance

Le PEReN s'intéressera à l'évaluation des modèles d'intelligence artificielle agentiques, qui ont recours à des outils de manière autonome, réalisent des choix et prennent en charge des tâches que l'utilisateur leur délègue afin d'en mesurer les performances et les enjeux : perte de contrôle, fuite de données personnelles ou d'informations confidentielles...

Développement d'une plateforme d'évaluation d'IA agentique pour la Commission européenne

En 2026, dans le cadre d'un contrat signé avec la Commission européenne à l'issue d'un appel d'offres, le PEReN développera et déploiera une interface d'évaluation agentique, fournissant logiciels, support d'infrastructure d'informatique en nuage et méthodologies d'évaluation des modèles d'intelligence artificielle à usage général.

Cette interface permettra au Bureau de l'Intelligence artificielle, organe de la Commission européenne, d'effectuer les contrôles de conformité des modèles à usage général soumis aux obligations du RIA. L'exécution de cette prestation, pour laquelle des recrutements spécifiques financés par le contrat ont été réalisés, permettra une déclinaison plus efficace et cohérente de ces méthodes et outils au niveau national.

Contribuer à améliorer la science de l'évaluation de l'IA en exécutant la feuille de route de l'INESIA

En tant que membre de l'INESIA, le PEReN contribuera en 2026, en articulation et en cohérence avec ses activités propres, aux travaux qui lui incombent parmi lesquels la mise à disposition d'outils d'évaluation aux régulateurs nationaux, l'évaluation de la détection de contenus artificiels en conditions réelles, le développement d'une expertise technique sur l'évaluation et l'atténuation des risques systémiques, l'évaluation des systèmes agentiques. Le PEReN s'est également engagé à participer aux actions du réseau international des instituts de sécurité de l'intelligence artificielle (AIS Network), par des activités de recherche et des tests d'évaluation des modèles et systèmes d'IA dans le but d'en comprendre les risques, d'en proposer des mesures d'atténuation et de guider un déploiement responsable de l'IA.

Mutualisation, coordination et diffusion des savoirs

Les choix retenus par le PEReN pour le développement de ses compétences internes et la conception d'outils reposent sur les principes de mutualisation, de diffusion et d'appropriation par ses partenaires, dans un objectif d'optimiser l'efficacité et la performance des politiques publiques. Ainsi, le PEReN doit jouer un rôle de coordination, pour éviter que des efforts ne soient inutilement dupliqués, et davantage capitaliser sur des efforts collectifs. Cette dynamique participe à la souveraineté numérique des pouvoirs publics.

Produire et maintenir des briques techniques essentielles, mutualisables et utilisables en toute autonomie par ses partenaires

Le cœur de métier du PEReN est de produire des outils logiciels, qu'il utilise pour la réalisation de certains projets, et qu'il met à disposition, sur demande, à des partenaires qui souhaitent les utiliser de manière autonome. Il conçoit ainsi des briques techniques essentielles, qu'il développe pour répondre aux cas d'usage et aux besoins de ses partenaires.

Dans la boîte à outils du PEReN figure un service de moissonnage des données, dit « API de scraping », qui permet notamment d'identifier, de collecter et de structurer des données sur des sites internet, des services de plateformes numériques, dans le respect du cadre juridique imposé par l'accès aux données. En 2026 encore, un grand nombre de projets sollicités reposent sur cet outil, que le PEReN s'attache à maintenir performant en le faisant évoluer et en lui ajoutant de nouvelles fonctionnalités, notamment fondées sur de l'IA.

En 2026, le projet de création et de gestion d'un parc d'émulateurs mobiles, initié fin 2024, devrait être opérationnel suite à l'achat des matériels nécessaires par la DGE ; cette infrastructure logicielle et matérielle spécifique et rare pourra permettre un passage à l'échelle des projets fondés sur de la collecte de données sur des applications mobiles. Des cas d'usage sont identifiés chez de nombreux partenaires en charge de vérifier le respect d'obligations sur des applications mobiles.

Enfin, le développement d'un outil d'analyse automatique de vidéos (sons et images) initié en 2025 sera amélioré de manière à l'ouvrir à nos partenaires qui souhaiteraient par exemple détecter des pratiques dans des fils de vidéos de réseaux sociaux.

Appel au cadre juridique spécifique des expérimentations pour la détection automatique de contenus ciblés en ligne

Les travaux d'expérimentation peuvent s'appuyer sur la collecte automatique et l'exploitation de contenus publiquement accessibles aux utilisateurs de services numériques pour construire des prototypes d'outils numériques.

Dans ce cadre juridique spécifique, les données collectées doivent être détruites au plus tard neuf mois après leur collecte et ne peuvent pas être utilisées pour une autre finalité que celle prévue par l'expérimentation en cours et la mise au point de l'outil correspondant.

En 2026, le PEReN envisage de recourir à une expérimentation pour tester la validité et la performance d'un outil de détection automatique de contenus ciblés sur divers types de plateformes numériques (plateformes de vidéos en ligne, places de marché, réseaux sociaux).

Promouvoir activement la diffusion des savoirs auprès des pouvoirs publics et du grand public

En 2026, le PEReN organisera un nouveau cycle de séminaires académiques, ouverts à ses partenaires existants et potentiels, au cours desquels chercheurs ou experts de la société civile sont invités à partager leurs travaux sur des thématiques en lien avec la régulation des plateformes numériques et l'évaluation de l'intelligence artificielle, et en cohérence avec son programme de travail. Le PEReN planifiera également de nouvelles publications dans la série « Éclairages sur... », à destination de tous, visant à rendre accessibles des aspects techniques de la régulation des plateformes ou de l'intelligence artificielle. Enfin, le PEReN a ouvert en 2024 un nouveau format de publication en ligne, le PEReNLab, qui a vocation à partager son expertise auprès de la communauté technique de manière plus ciblée et concise, et qui sera enrichi.

Catalogue de services

Annoncé en 2025, le PEReN diffusera en 2026 son projet interne de catalogue de services, recensant l'ensemble des briques techniques mutualisables qu'il a produites depuis sa création. Ce catalogue contribuera à accroître la mutualisation et la valorisation des travaux du PEReN auprès de ses partenaires existants ou potentiels.

Collaborations européennes

Dans la continuité des années précédentes, en 2026, la mutualisation des travaux du PEReN bénéficiera dans le cadre de mémorandums d'entente, à la Commission européenne, et en particulier à la Direction générale des réseaux de communication, du contenu et des technologies (DG CNECT) et au Centre européen pour la transparence algorithmique (ECAT), dans le champ des règlements sur les services numériques, sur les marchés numériques et sur l'intelligence artificielle, ainsi qu'au Comité européen de la protection des données (EDPB). Ces collaborations reposent sur un partage d'expérience, de connaissances, d'outils et de bonnes pratiques.

Pôle d'expertise de la régulation numérique

120 rue de Bercy – 75012 Paris | www.peren.gouv.fr | contact@peren.gouv.fr

Janvier 2026

Crédits : ©pinkeyes - stock.adobe.com (couverture)